



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-07-2026 /

Dossier complet le : 30-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021096/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une voie de desserte vers Cre@vallee Nord pour decongestionner la RD4 sur la commune de Coulounieix-Chamiers (24).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CA LE GRAND PERIGUEUX

Raison sociale

collectivite territoriale

N° SIRET

20004039200231

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

AUZOU

Prénom(s)

Jacques

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise, a la demande de la Prefecture (cf. annexe 9), la creation d'une nouvelle voie (1x1) d'environ 300 ml entre la RD6021 au niveau de laquelle un nouveau rond point est en cours de construction et le Boulevard des Saveurs. En raison de la traversee inevitable d'un boisement existant, des travaux de defrichement devront necessairement etre realises en amont du demarrage du chantier de construction de la nouvelle voie.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la creation d'un axe routier entre la RD6021 et le Boulevard des Saveurs (en direction de Cre@vallee Nord) en vue de decongestionner la RD4. En effet, de nombreuses problematiques de circulation sont actuellement observees autour du giratoire du Pont du Cerf qui relie les deux departementales : - Le matin, des remontees de files importantes sur la branche de sortie de l'A89 en provenance de Brive-la-Gaillarde pouvant sur certains jours ouvres remonter sur l'autoroute avec des vehicules a l'arret sur la bande d'arret d'urgence; - le soir : des remontees de file importantes sur la RD6021 en provenance de Perigueux avec des remontees de file pouvant remonter jusqu'a l'echangeur en amont ; des difficultes d'insertion depuis la RD4 qui engendrent des remontees de file et qui impactent en suivant la circulation sur le Boulevard des Saveurs / Rue de l'Innovation. De plus, en raison de l'arrivee de la Clinique du Parc dans le secteur qui induira de nouveaux flux de l'ordre de 1300 vehicules par jour accentuant les phenomenes de congestion existants des 2028/2029, le projet de nouvelle voie repond a une demande de la Prefecture de la Dordogne visant a ameliorer la situation observee et a venir. L'aménagement de cette nouvelle voie sera l'occasion d'assurer le

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1) Defrichement de l'emprise amenagee 2) Implantation de l'axe de la route 3) Terrassement /deblaiement pour constituer les fosses / noues vegetalisees de collecte des eaux pluviales et apprehender la topographie du site 4) Passage et aménagement des reseaux divers permettant de mailler les ZA Cre@vallee Nord et Est 5) Nivellement de l'emprise de la voie puis compactage 6) Aménagement de la nouvelle voie avec pose de matériaux geotextile, couches de surface puis matériaux enrobes, accotements et piétonnement Duree des travaux : 6 mois maximum toutes phases confondues.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La gestion de la nouvelle voie sera realisee par la Communauté d'agglomeration. La voie ne sera pas eclairee par des aménagements dedies (lampadaires). Absence de phase de demantelement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau sous le regime declaratif au titre de la rubrique 3.3.5.0 - Demande d'autorisation de defrichement au titre du Code forestier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de voie nouvellement aménagée : Largeur de la voie à double sens : Largeur du piétonnement : Emprise talus + fosse	(300, ML) (5.50, M) (2, M) (10 ENVIRON, M)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF recensée dans un rayon de 5 km autour du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Commune concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier départemental de la Dordogne et le PPBE de l'autoroute A89
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Inventaire zones humides réalisé en saison favorable sur site selon le double critère sol et végétation ayant écarté la présence de zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Inondation de l'Isle : site positionné à l'écart de toute zone d'aléa connue ; PPR Mouvements de terrain : site positionné à la fois en zone moyennement exposée et en zone fortement exposée
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé le 6 février 2018 PPRN approuvé le 23 janvier 2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE 2401 - Arrêté n°041396 du 10 septembre 2004 - Classement au titre du décret du 29/04/1994 - Annexe A.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Site concerné par le PPR associé à la dérivation des eaux de la source des Moulineaux
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 le plus proche positionne a environ 7,5 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Ce projet n'engendrera pas de prelevement d'eau dans le milieu naturel. En phase chantier, les prelevements d'eau eventuels se feront via le reseau d'eau potable de l'agglomeration ou via des citernes de chantier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucune modification ni aucun drainage de masse d'eau souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le trace de la future voie a ete defini de maniere a minimiser au maximum les remblais et deblais requis neanmoins ils seront necessaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La creation de la nouvelle voie sera necessairement consommatrice en materiaux (enrobe notamment)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les enrobes et bordures seront composees en tout ou partie de ressources naturelles du sol ou du sous-sol : derives petroliers, roche

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	En phase d'exploitation, le projet ne nécessitera pas de consommation en eau potable, ni de traitement des eaux usées. Les eaux pluviales feront l'objet de dispositifs de récupération adaptés définis lors de la conception projet. Ainsi, le projet est en adéquation avec les équipements existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les inventaires écologiques conduits ont permis d'écarter la présence d'espèces végétales patrimoniales et de zones humides sur le site. Des enjeux faunistiques avérés ou potentiels ont néanmoins été relevés et font l'objet d'une prise en compte dédiée via la mise en œuvre d'une démarche ERC détaillée dans les annexes jointes.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le défrichement induit par le projet et la création de la nouvelle voie induira nécessairement une consommation d'espace naturel sur une emprise totale de 5 490 m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune traversée par le projet ne dispose d'aucun PPRT mais présente un risque lié au transport de marchandises dangereuses notamment avec la présence de l'A89.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Risque de retrait-gonflement des argiles fort (site concerne par un PPRN relatif aux tassements différentiels en lien avec cet aléa - Risque feu de forêt - Non concerne par le risque inondation - Risque sismique de niveau 1 (très faible) [Source : BRGM, Georisques]
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à modifier les conditions de circulation et d'exploitation de l'autoroute A89. Ainsi les risques sanitaires liés à la circulation automobile seront identiques à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	La zone d'étude est soumise aux risques sanitaires liés à la circulation automobile.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En raison de la nature même du projet, des déplacements seront induits en exploitation. Néanmoins, il ne génère pas d'accroissement de la circulation locale, il s'agit en réalité de viser en un désengorgement de la circulation observée dans le secteur. La phase chantier sera susceptible de générer des trafics poids-lourds le temps des travaux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier pourra être source de nuisances sonores temporaires. La phase d'exploitation contribuera à apaiser les circulations et réduire les embouteillages observés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les abords des voies de circulation existantes sont nécessairement soumis à des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	La phase chantier est susceptible d'engendrer de très faibles nuisances olfactives (notamment lors de la pose des enrobés).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase chantier pourra être source de vibrations temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier les travaux seront réalisés en période diurne. En exploitation aucun éclairage public ne sera installé. Les seules émissions lumineuses induites seront liées au trafic (véhicules).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Émissions lumineuses liées aux activités des entreprises de la zone d'activités proche et trafic routier local.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase travaux engendre des émissions de GES. Indirectement, en tant qu'axe routier, des émissions seront induites par la circulation des véhicules motorisés empruntant ce futur axe.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les seuls rejets liquides susceptibles d'être engendrés par le projet proviennent des eaux pluviales (eaux de ruissellement) qui feront l'objet de dispositifs de traitement adaptés.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent ne sera genere par le projet en dehors des eaux pluviales issues du ruissellement qui feront l'objet de dispositifs de traitement adaptes (voir ci-avant).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des dechets seront generes lors de la phase de chantier. Ceux-ci seront geres conformement a la reglementation en vigueur. La valorisation et la reutilisation des materiaux seront favorisees. Les dechets non reutilisables seront envoyes dans les filieres agreees pour les dechets non dangereux, inertes et dangereux. En phase d'exploitation, le projet n'engendre pas de production de dechets non dangereux, inertes ou dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les boisements traverses ne sont pas exploites.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans un rayon de 1 km autour du site d'etude, projets ayant genere ou generant une circulation routiere et une artificialisation des sols : - Extension du parc d'activites Cre@vallee Est "La Petite Borie" a Coulounieix-Chamiers ; - Creation d'une clinique a Coulounieix-Chamiers ; - Creation d'un centre de tri a Coulounieix-Chamiers. Cf Annexes de la demande d'examen au cas par cas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure d'évitement : o absence d'éclairage public de la voie Mesures de réduction :
o Adaptation du tracé initial de la voie de manière à impacter le moins d'arbres à enjeu
faunistique possible o Mise en œuvre d'un protocole d'abattage spécifique des arbres à
enjeu potentiel chauves-souris o Adaptation de la période de réalisation des travaux de
défrichement : coupes et prise de possession des emprises en dehors de périodes sensibles
pour la faune o Elaboration d'un plan de plantations à l'interface avec Cre@vallee Nord
o Réduction du risque de dissémination de la flore exotique envahissante o Balisage et
mise en défens des arbres à enjeu écologique proches du projet retenu et délimitation stricte
des emprises chantier o Gestion des eaux pluviales ruisselées sur la voie o Mesures de
prévention du risque de pollution accidentelle sur le chantier o Implantation de la base vie
sur des emprises déjà artificialisées o Coupure du moteur des engins de chantier
thermiques à l'arrêt Mesure d'accompagnement : o Assistance à maîtrise d'ouvrage
écologique (suivi de chantier par un écologue) Mesure de compensation : o Mise en œuvre
d'une mesure compensatoire forestière (participation financières au Fonds Stratégique la Forêt
et du Bois)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant la nature du projet emanant d'un besoin de desengorger la circulation observee et d'une demande de la Prefecture, ainsi que la prise en compte des sensibilites environnementales averees ou potentielles des le developpement du projet de maniere a mettre en oeuvre une demarche ERC adaptee aux enjeux observes, la realisation d'une evaluation environnementale n'apparait pas necessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AUZOU

Prénom Jacques

Qualité du signataire PRESIDENT

À PERIGUEUX

Fait le 17-07-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)